

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-046 – Réparation balayeuse Schmidt Euro 6 – EASYVOIRIE – 26780 Malataverne

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant la nécessité de réparer la balayeuse de voirie pour l'entretien des caniveaux et trottoirs de la commune de Condé-en-Normandie,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à la réparation de la balayeuse de voirie par la Société EASYVOIRIE sise 555 chemin de la Roche du Guide 26780 Malataverne pour un montant de 13 009.22 € HT soit 15 611.06 € TTC.

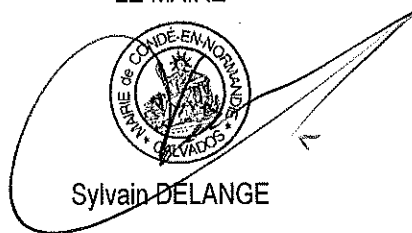
DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 16 juin 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE